

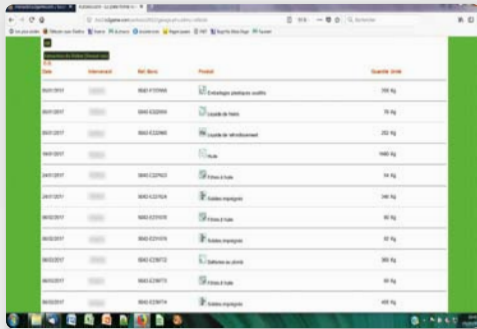
NOUVEAU SERVICE

Dans le cadre du développement de sa plateforme web www.autoeco.com, la société AUTOECO présente une nouvelle application d'aide en ligne pour les réparateurs et réseaux automobiles.

AIDE À LA TENUE DU REGISTRE DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS AUTOMOBILES

Outil de suivi et de traçabilité en ligne de l'élimination des déchets automobiles.

UN NOUVEL OUTIL EN LIGNE POUR UNE TRAÇABILITÉ SANS FAILLE DES DÉCHETS AUTOMOBILES.



Date	Intervenant	N° de Déchet	Quantité	Statut
01/01/2017	00001	000012345	100 Kg	En attente de traitement
01/01/2017	00001	000012346	50 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012347	200 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012348	150 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012349	80 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012350	120 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012351	90 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012352	110 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012353	70 Kg	Reçu
01/01/2017	00001	000012354	130 Kg	Reçu

Dans le cadre de sa plateforme «www.autoeco.com» pour la gestion des déchets automobiles, et afin de répondre aux nouvelles contraintes légales imposées aux professionnels de la réparation concernant le parcours des déchets, AUTOECO a mis au point un nouvel outil permettant de faciliter le suivi et la traçabilité des déchets pour les réparateurs et les réseaux automobiles :

L'AIDE À LA TENUE DU REGISTRE DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS.

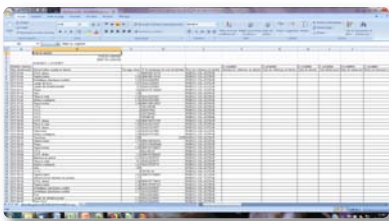
En effet, les garages, les réparateurs ainsi que les réseaux automobiles ont l'obligation de tenir un registre de traçabilité de toutes les collectes de déchets liées à leur activité.

AUTOECO a ainsi souhaité développer à l'attention de ses adhérents un outil simple afin de les aider à la bonne tenue de ce registre.

Ainsi, avec cette application en ligne, les adhérents à la plateforme «www.autoeco.com» peuvent dorénavant obtenir très facilement en début d'année sur leurs pages personnelles tout l'historique de l'année écoulée. Une fois exporté, complété et imprimé, le registre sera ajouté à leurs bordereaux de suivi de déchets laissés par les collecteurs au moment de l'enlèvement et conservés par le garage (obligation pendant 5 ans). Par ailleurs, il est à noter que ces documents sont demandés en cas de contrôle de la DREAL.

UN OUTIL SIMPLE POUR UNE BONNE TENUE DU REGISTRE DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS !

La tenue du registre de traçabilité des déchets est obligatoire pour tous les exploitants d'établissements automobiles produisant ou expédiant des déchets qu'ils soient dangereux ou non. Ce registre doit retracer par ordre chronologique les opérations relatives à l'élimination des déchets (production, expédition, réception ou traitement).



Date	Code Déchet	Quantité	Date d'acquisition	N° Bordereau
01/01/2017	000012345	100 Kg	01/01/2017	000012345
01/01/2017	000012346	50 Kg	01/01/2017	000012346
01/01/2017	000012347	200 Kg	01/01/2017	000012347
01/01/2017	000012348	150 Kg	01/01/2017	000012348
01/01/2017	000012349	80 Kg	01/01/2017	000012349
01/01/2017	000012350	120 Kg	01/01/2017	000012350
01/01/2017	000012351	90 Kg	01/01/2017	000012351
01/01/2017	000012352	110 Kg	01/01/2017	000012352
01/01/2017	000012353	70 Kg	01/01/2017	000012353
01/01/2017	000012354	130 Kg	01/01/2017	000012354

L'outil d'aide à la tenue du registre développé par AUTOECO se révèle être d'une grande utilité pour les réparateurs dans la mesure où ces derniers vont pouvoir très aisément indiquer toutes les informations de base obligatoires, à savoir :

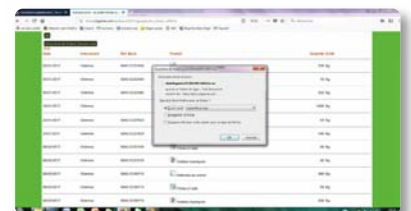
- La désignation, le code et le tonnage des déchets.
- La date d'acquisition ou de réception des déchets.
- Le numéro du ou des bordereaux de suivi.

Ces registres doivent être conservés pendant au moins trois ans par les exploitants d'installations de traitement de déchets non dangereux, et pendant au moins cinq ans pour les autres.

UN OUTIL SANS ÉQUIVALENCE PERMETTANT DE REGROUPER TOUTES LES DONNÉES !

Certains collecteurs proposent déjà un service d'aide à leurs clients mais sans pouvoir centraliser les différentes données.

Ainsi, l'un des principaux avantages de la nouvelle application développée et proposée par AUTOECO aux réparateurs et aux marques automobiles est de pouvoir remonter et regrouper au même endroit toutes les données de tous les prestataires du garage, sous réserve bien entendu que le garage contrôle ses données sur le site régulièrement.



AIDE À LA TENUE DU REGISTRE DE TRAÇABILITÉ DES DÉCHETS AUTOMOBILES



www.autoeco.com : plus de 40 marques et réseaux adhérents !





Développeur et concepteur de solution de traçabilité des déchets automobiles.

QUI, QUOI, COMMENT ?

Forte de 20 ans d'expérience dans l'intégration de données environnementales, la plateforme informatique de traçabilité www.autoeco.com permet de suivre l'engagement de l'ensemble d'un réseau quant à la collecte et au recyclage de ses déchets. Une vingtaine de réseaux automobiles sont déjà adhérents de cet outil, dont Citroën, Renault, Speedy, Volkswagen... avec plus de 140 collecteurs partenaires.

Indépendant, ce système de traçabilité permet en outre à Autoeco d'être partenaire privilégié du CNPA dans sa mission d'Observatoire National des Déchets de l'Automobile.

> Un service en ligne complet pour les réparateurs.

Outre l'assurance du respect réglementaire, la remontée et le traitement de ces données permettent aux adhérents d'obtenir des résultats chiffrés et de communiquer sur leur politique environnementale : centralisation de leurs informations de collectes, aide à la tenue du registre de traçabilité (respect des obligations légales), suivi de l'évolution des collectes, optimisation des coûts de collectes, benchmarking / émulation, valorisation de l'image vis-à-vis de la clientèle toujours plus attentive à l'Environnement.

> Autoeco en quelques chiffres

- Plus de 37 800 garages avec au moins une remontée de collectes effectuées sur 2 ans (2015-2016)
- Plus de 33 400 garages avec au moins une remontée de collectes effectuées sur 1 an (2016)
- Plus de 464 000 lignes de collectes traitées pour l'année 2016 soit plus de 38.000 lignes par mois.

> Autoeco, au service de ses adhérents et de l'environnement

Autoeco organise trois fois par an des réunions environnementales en présence d'experts afin de créer des échanges sur des sujets d'actualité sur lesquels les actions communes peuvent prévenir et/ou réduire les coûts liés aux nouvelles réglementations et éco-organismes.

D'autre part, Autoeco a récemment mis en place une veille réglementaire à destination de ses adhérents et de leurs réseaux avec la proposition d'une veille environnementale régulière, simple et pratique afin de garantir une connaissance des textes applicables liés à l'activité et l'assurance d'être en conformité avec ces exigences.

Autoeco aide également, grâce au label Autoecoclean mis en place par ses soins, à inciter les réseaux à un comportement éco-citoyen et à une meilleure gestion des coûts environnementaux.

Enfin, Autoeco organise, chaque année depuis 2013, les Trophées de l'Environnement qui visent à récompenser les meilleurs réparateurs dans différentes catégories.

